



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : Alors qu'en France nous possédons environ 70 Ecoles d'Agriculture, avec 2.500 élèves et environ 500 cours post-scolaires, l'Allemagne compte plus de 1.700 Ecoles d'Agriculture, avec plus de 70.000 élèves !

POUR LES INSTITUTEURS : pourvus de brevet agricole et chargés d'un cours d'agriculture, l'indemnité annuelle, pendant l'année scolaire 1931-32, sera, en principe, de 800 francs et pourra être portée à 1.000 francs sur la proposition de la Commission départementale d'agriculture; celle des instituteurs non pourvus du brevet agricole sera, en principe, de 400 francs et pourra être portée à 500 francs.

COURS DE BRICOLAGE : Les groupements agricoles, affiliés à la Fédération Nationale des Syndicats et Coopératives de Bâtiment, réunis en Congrès à Auxerre, considérant que le développement des installations mécaniques à la ferme et l'emploi croissant des machines agricoles sont étroitement liés aux connaissances pratiques sur l'entretien et la marche de ces instruments, viennent d'émettre le vœu que soit propagé et intensifié l'enseignement sur les applications à la ferme, de la mécanique et de l'électricité, par la création de nombreuses écoles de bricolage.

CHEVAUX POLONAIS : Actuellement la France importe principalement des chevaux d'Allemagne. A la suite de l'intervention de la Société Polonoise des Exportateurs de chevaux, il se pourrait que nous leur achetions environ 12.000 chevaux.

UN JOLI COUP DE FUSIL : M. Joseph Lannay, maçon à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, a abattu d'un coup de fusil, au village de la Loterie, un magnifique aigle mesurant 1 m. 65 d'envergure.

MELON ET CANTALOUPE : Originaire d'Asie suivant les uns, de Barbarie suivant les autres, le melon était connu des anciens, du moins des Romains. Il paraît avoir été introduit en France dans le XVI^e siècle, à la suite des Grandes Guerres d'Italie. La variété dite Cantaloupe a été ainsi appelée parce qu'elle a été créée à Cantalupo, maison de campagne des Papes, à peu de distance de Rome.

Ne touchez pas à notre Tarif douanier !

Au moment où se dessine en France une campagne tendant à supprimer ou à réduire notablement LES DROITS DE DOUANE, qui protègent nos produits du sol, il est nécessaire d'attirer l'attention des industriels et commerçants, sur les conséquences funestes qu'entraîneraient pour eux, de semblables mesures, comme il est indispensable de faire comprendre aux populations urbaines, que seule notre agriculture est la clef de voûte de notre économie nationale et par conséquent la clef de leur prospérité !

En son Bulletin du 22 octobre dernier, l'Association générale des Producteurs de Blé s'exprimait ainsi : « Dans le marasme général d'un marché international désorganisé, un marché intérieur agricole sain est le meilleur espoir d'une industrie devant qui, peu à peu, se ferment tous les débouchés étrangers. » Il est certain que si la France, actuellement, fait figure de richesse et de prospérité relative, comparativement aux autres pays de l'ancien et du nouveau Monde, c'est bien grâce à son Agriculture... et à ses Associations Agricoles, qui ont réussi, non sans peine, à obtenir des droits protecteurs.

Et maintenant, sous prétexte de porter remède à la vie chère, à la crise économique et au chômage, certains politiciens démagogues ne préconisent-ils pas la suppression de ces droits, qui entraînerait d'un seul coup l'effondrement de tous nos produits agricoles ? Cette baisse générale des denrées rendrait possible, d'après eux, la baisse immédiate des salaires et permettrait aux industriels, avec des frais de production moindre, de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers et de travailler à plein rendement !

Cette thèse, si séduisante soit-elle en apparence, présente de graves dangers. Les agriculteurs, loin d'être ennemis de la baisse, ne demandent qu'à vendre leurs produits moins cher, à la condition de payer également à un taux moins élevé tout ce qu'ils achètent, tout ce qui est nécessaire à la bonne marche de leurs exploitations et à l'entretien de leurs familles. Or, le contraire se produit plutôt aujourd'hui et l'Etat — qui devrait commencer par donner l'exemple d'économie et de sagesse — accroît nos charges fiscales, tandis que diminuent nos revenus !

Les droits de douane protecteurs,

une fois supprimés, les cultivateurs ne tarderaient pas à être RUINÉS et à abandonner leurs fermes, pour aller grossir dans les villes le nombre des fonctionnaires, ou des ouvriers sans travail, ce qui aggraverait singulièrement la crise du chômage ! Nous en avons eu un exemple, chez nos amis les Belges, où le blé valant 50 francs le quintal, les petits cultivateurs ne pouvant « joindre les deux bouts » ont déserté leurs champs pour venir s'embaucher en France comme ouvriers agricoles, ou comme ouvriers d'usines.

Est-ce cela que nous voulons chez nous ? Nos terres ne sont-elles pas déjà suffisamment abandonnées ? N'avons-nous pas des fermes inexploitées ? Veut-on semer le découragement et la panique chez nos populations travailleuses des campagnes, qui, de tout temps, ont fait la force et la richesse de la France ?

La ruine de l'Agriculture — répons-le une fois de plus — entraînerait à brève échéance la ruine de notre Industrie et de notre Commerce. Que l'on se garde bien de « tuer la poule aux œufs d'or » ! Ce n'est certes pas cette conquête hypothétique des marchés étrangers, qui enrichirait seule notre industrie, puisqu'elle aurait perdue sa meilleure clientèle, celle des agriculteurs français. Notre industrie est du reste fort handicapée pour lutter contre les marchandises étrangères, sur les places extérieures. C'est une véritable course au machinisme moderne, qui entraînera les peuples vers la surproduction, la mévente et le marasme le plus complet.

Nos industriels et ouvriers subissent aujourd'hui les conséquences de la politique libre-échangiste, instituée en 1860. Elle consistait à interdire à l'agriculture d'approvisionnement notre industrie en matières premières (laine, lin, coton, chanvre, soie, oléagineux) à réserver aux agriculteurs étrangers le monopole de ces fournitures et à compter sur l'étranger pour absorber nos produits manufacturés. Or, l'étranger veut bien continuer à nous vendre ses matières premières... mais refuse nos marchandises ! Les partisans du libre-échange, — et ils sont nombreux — soutiennent qu'il n'y a là qu'une crise passagère et que les étrangers se remettront à acheter notre production industrielle, lorsque nous les aurons aidé à rétablir leur situation économique et financière.

Serons-nous assez niais pour vider notre sac de laine, au profit des Allemands, des Anglais, des Espagnols, des Hongrois, des Grecs, ou des Chinois ?

Nous reviendrons sur ce sujet. En attendant les agriculteurs et par là-même tous les Français seraient victimes de ces manœuvres. Il ne servirait à rien aux ouvriers des villes de payer leur pain moins cher, si, par répercussion, leurs usines fermaient et si, privés de tout salaire, ils se trouvaient dans l'impossibilité d'acheter ce pain, même au plus bas prix. Si nous n'avions pas imposé au Parlement la protection de notre blé, de notre vin, de notre sucre, de notre bétail et de certains autres produits, le pouvoir d'achat des cultivateurs aurait été réduit à rien et nous aurions aujourd'hui plus de chômeurs qu'en Angleterre... Cultivateurs ! ne laissons pas toucher aux barrières douanières qui nous protègent. Il y va du sort de notre agriculture toute entière et de la prospérité générale du pays. NOTRE SALUT en dépend !

R. FAIVRE.

Un Brin de Gaussette...



La mère Jeannot vient de recevoir un nouveau p'tit journal, qui s'appelle : « L'Alliance du Bonheur — organe de l'Ecole du Bonheur et de l'Armée du Bonheur » (1).

Ah ! s'écrit, votre serviteur n'aurait jamais pensé un seul moment que pouvait exister une Ecole pareille, ni une Armée du Bonheur... sans ça il aurait demandé tout suite à remplir là-dedans. Faut croire que ces soldats doivent point être bon méchants, ni faire trop d'exercices ! Voyons un peu de quoi y retourne :

« Ce journal veut marquer une date dans l'Histoire des Hommes. Il est la première manifestation d'un groupe d'êtres qui ont fait serment de lutter par l'Optimisme et la Solidarité contre la décadence des temps actuels. Notre séjour sur la terre, étape vers un plan meilleur, doit s'effectuer dans la joie, la sérénité, l'amour du prochain. Aucune doctrine sociale ou religieuse n'est contre une telle conception, facile à mettre en actes : Il suffit de le vouloir... »

— Ben, dame, on est tous d'accord là-dessus, chacun cherchant qu'à se procurer un peu de bonheur, pour échapper à ces pauvres misères ! Reste à savoir si c'est toujours possible ? Mais lisons pu loin, pour not' gouverne :

« Tous les hommes poursuivent le même but, le Bonheur, mais rares sont ceux qui l'atteignent. Les uns pensent qu'il s'achète avec de l'argent, d'où leur cupidité. D'autres croient le trouver dans les honneurs, d'où leur ambition. Et d'autres, en donnant libre cours aux passions : pour combien de naïfs, en effet, l'amour physique, qui les hante, est une condition essentielle, le critérium même du bonheur ! »

Or, le bonheur n'est pas autre chose que les conséquences de notre manière de vivre, physique et morale. Et bien portant, voilà la première condition du bonheur. (Tu l'as dit, mon vieux !) Le moindre malaise nous le démontre plus efficacement que les meilleurs raisonnements. Nul mieux que le malade n'apprécie le prix de la santé... (Oui, même ceux qui sont à l'Assurance Sociale !)

Le Bonheur, dit encore M. Bernard, est à la portée de tous, pauvres et riches, infirmes mêmes, s'ils ne sont pas invalides ou incurables. Le catéchisme du vrai bonheur se résume en une vie saine. Mais bien peu de gens vivent sainement et souvent ceux qui veulent enfin vivre ainsi s'arrêtent dans le bon chemin, retournant à leurs erreurs, par manque de volonté ! »

Pour sûr qu'il y a du vrai là-dedans ; mais, au fond, ces gens-là n'ont rien inventé de neuf. Pour goûter le vrai bonheur, y a rien de tel que de se rapprocher de la nature et regarder autour de soi tout les belles choses que le Bon Dieu a mis sur la terre. Et un sage ; point envier ce qu'ont les autres, mais se dire au contraire qu'on pourrait avoir moins, ou qu'on pourrait être pu malheureux, m'est avis que c'est le premier secret du bonheur ! Aimer sa compagnie, sa famille, son prochain, avoir une âme tranquille et honnête, point dire du mal des autres, ren à se reprocher, que voulez-vous de plus pour être heureux ?

Si, la santé ? Nous en recauserons. Mais savez-vous que le moral est pour beaucoup et qu'on peut se guérir par la persuasion ? Ça me rappelle une bonne histoire du docteur Couët... mais j'oublie point vous raconter ça !

MAITRE JEANNOT.

(1) Direction et Administration, 166, Boulevard Montparnasse, Paris-14^e. Rédacteur en chef : C. Foinet.

Les Métayers et l'impôt sur les Bénéfices agricoles

L'impôt sur les bénéfices agricoles est établi au nom des exploitants dans la commune où ils ont leur habitation principale, au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition et d'après la consistance de leurs exploitations au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 31 juillet 1917, instituant cet impôt dans le cas d'exploitation à portion de fruits, le métayer était seul redevable de l'impôt sur les bénéfices agricoles et aucun autre impôt ne pouvait être cotisé au nom du propriétaire pour ces mêmes bénéfices.

Le métayer jouait ainsi le rôle de collecteur d'impôt : ne recevant qu'une partie des produits de l'exploitation, il assumait cependant la totalité de la charge fiscale portant sur l'ensemble des bénéfices, qu'il avait à récupérer après sur son propriétaire la part d'impôt incombant à ce dernier, d'après la convention intervenue entre eux à ce sujet.

A la suite de nombreuses protestations qu'avaient provoquées ce système d'assiette (on avait fait ressortir notamment que l'imposition du métayer aboutissait à faire avancer l'impôt par celui des deux qui étaient le moins à même de le supporter), la loi du 30 juin 1923 était venue modifier cet état de choses.

On peut dire qu'elle avait établi l'ordre inverse. L'article 13 de cette loi mettait, en effet, l'impôt sur les bénéfices agricoles à la charge du bailleur, à moins que les parties contractantes n'aient fait connaître leur commune intention qu'il en fût autrement.

Ce dernier texte était, dans certains cas, beaucoup plus avantageux pour les parties contractantes (propriétaire et métayer), que la loi du 31 juillet 1917. En effet, sous ce régime de la loi du 30 juin 1923, le bailleur et le preneur avaient la faculté de s'entendre pour désigner comme redevable de l'impôt en question, celui d'entre eux qui avait le plus de charges de famille. Ils pouvaient obtenir ainsi une réduction d'impôt dont ils n'auraient peut-être pas bénéficié, si cette loi avait été dérogée, comme l'avait fait la loi de 1917, la partie contractante imposable.

Aussi la loi du 22 mars 1924 a-t-elle modifié cette situation dans un sens plus favorable aux deniers de l'Etat. L'article 5 de cette loi (depuis est intervenue la codification du décret du 15 octobre 1926), dispose que, dans le cas de bail à portion de fruits, le bailleur et le métayer sont personnellement imposés pour la part de revenu imposable revenant à chacun d'eux proportionnellement à leur participation dans les produits.

Afin de fournir aux agents de l'Administration des Finances les renseignements nécessaires, la loi impose deux obligations au bailleur. A chaque renouvellement ou mo-



— Vous m'avez rendu l'autre jour une fausse pièce de quarante sous !
— Ah !... rendez-la-moi, je vais vous en donner une autre.
— Dame non... j'ai eu trop de peine à la refaire !

dification de bail à portion de fruits, il est tenu de faire connaître au contrôleur des Contributions directes du siège de l'exploitation, dans le délai de trois mois, la part proportionnelle de chacune des parties.

De plus, il est également obligé de remettre, toujours au contrôleur des contributions directes, à chaque renouvellement de bail, dans le délai de trois mois, une déclaration indiquant la désignation de l'exploitation, les nom et prénoms du métayer entrant et la date de son entrée.

Si le propriétaire ne fait pas les deux déclarations précitées, l'impôt est établi à son nom.

Dans le cas d'exploitation à portion de fruits, c'est-à-dire dans le cas de métayage, le propriétaire et le colon partiaire ou métayer ont droit, l'un et l'autre, à l'abattement prévu pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles : la fraction du bénéfice inférieure à 2.500 francs n'est pas taxée ; la fraction comprise entre 2.500 et 4.000 francs est comptée pour un quart ; celle comprise entre 4.000 et 8.000 francs est comptée pour moitié.

Lorsqu'il y a pluralité d'exploitations de part et d'autre, il n'est, bien entendu, accordé qu'un seul abattement.

Au point de vue charges de famille, quelle est la situation du métayer en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles ?

Jusqu'en 29 décembre 1920, la loi n'admettait qu'une réduction, mais aucune déduction d'impôt pour charges de famille du métayer.

La loi du 29 décembre 1920 contient une disposition aux termes de laquelle chaque métayer a droit à une déduction de 500 francs pour sa

femme et pour chacune des personnes susceptibles d'être considérées comme étant à sa charge, aux termes de l'art. 82 du décret de codification (ascendants et descendants).

Auparavant était intervenue la loi du 30 décembre 1928. D'après l'art. 11 de cette loi, il y avait lieu de considérer comme exploitant en association avec le chef de famille, lorsque le bail à la ferme ou à colonat partiaire était établi à son nom, ses enfants majeurs habitant avec lui et travaillant avec lui en communauté d'intérêts.

On conçoit tout le parti que fermiers et métayers pouvaient retirer d'une pareille disposition.

Malheureusement est intervenue depuis la loi du 31 mars 1930, dont l'art. 10 abroge l'art. 11 de la loi du 30 décembre 1928 : désormais un métayer exploitant une ferme avec ses enfants majeurs travaillant et habitant avec lui, est considéré comme seul exploitant ; le bénéfice réalisé ne peut être fractionné, pour le calcul de l'impôt, entre lui et ses enfants majeurs comme s'il s'agissait d'une exploitation par association.

Mais, par compensation, ce même article 10 de la loi du 31 mars 1930, augmente le nombre des personnes qui peuvent être considérées comme étant à la charge du métayer : il fait entrer dans l'énumération des personnes à charge donnant lieu à une réduction de 500 francs, chacun des membres de la famille du métayer travaillant et habitant avec lui.

Telles sont les principales dispositions qui peuvent intéresser les colons partiaires en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles.

L. CROUZATIER.

L'Emploi des Feuilles mortes

Lorsque la feuille a rempli sur la branche son rôle d'organe de respiration et d'assimilation et que sa sève est épuisée, elle meurt et tombe. Jusque-là, il faut bien se garder d'en dépouiller l'arbre pour en faire l'aliment du bétail. On tuerait l'arbre à la longue et on exposerait le bétail à la maladie du brou, ou maladie du bois, caractérisée par la constipation, la suppression du lait, les coliques et la fièvre est immanquablement produite par l'ingestion des feuilles vertes et surtout des jeunes feuilles de chêne, de charme, de frêne, d'aulne, de noisetier, de sapin, etc. Il y a même des feuilles véreuses ; à un très haut degré, celles du faux ébénier et de l'if et, à un degré moindre, celles du laurier rose, du daphné, etc. Les feuilles du fusain d'Europe empoisonnent les bêtes à laine. Celles du noyer et du nerprun alatern font baisser et tarissent la sécrétion du lait.

Les animaux refusent la feuille du châtaignier et c'est à peine si les chèvres se décident à y toucher. On peut dire d'une façon générale que la feuille d'arbre, surtout verte, et même morte, constitue une mauvaise alimentation. Nous ne ferions exception que pour la feuille morte du chêne recueillie aussitôt sa chute. Nous avons, en effet, pu juger de l'expérience suivante : Ayant remarqué que les feuilles du chêne mêlées par hasard au foin étaient très recherchées par les bœufs, un agriculteur avisé fit ramasser en quantité considérable, décembre venu, les feuilles mortes de chênes du voisinage et les disposa en silos couverts d'une double couche de paille et d'herbes de marais. Pour ménager son foin et aussi sa paille, il usa de cette provision en

mélant par conches, dans des raves, huit kilos de feuilles avec dix kilos de tranches de betteraves ou de raves, ou de choux et deux kilos de tourteaux de noix remplacés, au besoin, par deux kilos d'orge, de maïs ou de seigle concassés, et il saupoudra le tout d'un peu de sel détrempé au peroxyde de fer. Cette ration journalière de vingt kilos était suffisante pour une bête bovine du poids de sept cent cinquante kilos environ qui la mangeait avec avidité et s'en accommodait très bien.

La feuille morte, qui absorbe très imparfaitement l'urine, fournit une mauvaise litière. Son véritable rôle en agriculture est un rôle fertilisant.

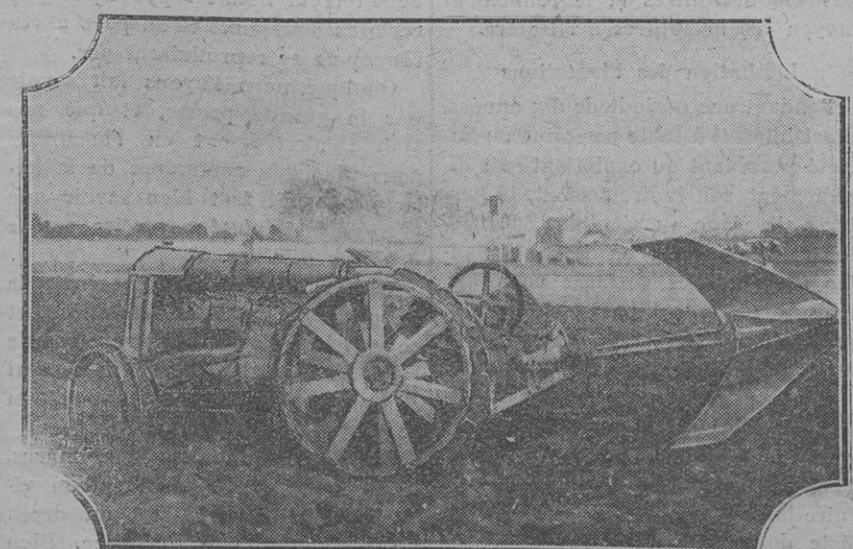
Laissées sur le sol au pied des arbres qui les ont fournies, les feuilles mortes en se tassant deviennent d'abord, contre le froid, l'abri naturel du gazon et des racines ; ensuite, retenant d'énormes quantités d'eau, elles constituent comme un réservoir où s'accumulent les pluies ou les neiges fondues ainsi que les matières nutritives qu'elles tiennent en dissolution, humidité fécondante qu'elles rendent peu à peu à la terre au fur et à mesure que celle-ci desséchée, l'absorbe.

Dans les prairies, au contraire, les feuilles sont plutôt nuisibles. Par suite de la forte proportion de tanin qu'elles renferment, elles gênent le développement de l'herbe. Dans les jardins, où les arbres fruitiers sont abondamment fumés, elles sont pour le moins utiles.

Mais, par l'exemple de la forêt dont elles enrichissent constamment le sol en terreau, on peut juger du rôle fertilisant que joue la feuille morte dans la vie végétale.

C'est comme engrais, une ressource.

La Traction mécanique dans nos Cultures maraîchères



Tracteur « Fordson » 15/25 H.P. avec sa moto-charrue « Huard », à relevage et retournement automatique. Ce tracteur marche au gas-oil et dépense 6 à 7 litres à l'heure. Sa charrue défonce aisément le terrain à 40 cm. — Photo prise dans la tenue de M. Vinet, à la Civièrre, Coteaux de Sévres.

ce trop négligée et cependant importante et dont il est bien facile de tirer profit puisque la chute des feuilles coïncide avec l'époque où les gros travaux agricoles sont achevés, c'est-à-dire au moment où le cultivateur a le moins à faire. Les feuilles renferment de notables proportions d'azote, de potasse et d'acide phosphorique. Les feuilles de chêne et de hêtre sont les plus riches en azote, celles du tilleul et de l'orme en acide phosphorique et en potasse. En général, les feuilles mortes contiennent à peu près la même quantité d'acide phosphorique que les pailles des céréales et bien plus d'azote et elles fournissent une proportion de chaux supérieure à deux pour cent.

Toutes les feuilles sans profit pour la forêt sont à utiliser. On en fait un tas qu'on mélange avec des herbes, des balayures de cour, des cures de fossés et tous les débris qu'on a sous la main. On ajoute à la masse de la chaux vive qui active la décomposition ; dans le courant de l'année, on coupe et l'on recoupe le tas et l'on a ainsi en automne un excellent engrais.

Les usages des feuilles sont très nombreux. Elles peuvent notamment être employées à couvrir les plantations à l'approche des gelées ; on les enlève et on les remplace suivant l'état de la température.

Mais où la feuille, traitée par couche à part, donne son meilleur emploi, c'est par le « terreau de feuilles » qui fournit sa décomposition et qui est si avantageux pour la fertilisation du sol et l'amélioration de ses propriétés physiques.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

Les Assurances Sociales

Le Ministre du Travail communique la note suivante :

« Le décret du 22 septembre dernier a prolongé jusqu'au 31 décembre prochain la période de validité des feuillets trimestriels et cartes annuelles de cotisations arrivant à expiration à la fin d'octobre et de novembre. En conséquence, ceux des feuillets et cartes qui devraient normalement être renvoyés au service départemental des assurances sociales au début de novembre et de décembre devront être conservés et servir à l'acquiescement des cotisations jusqu'au 31 décembre.

Tous les feuillets et cartes seront remplacés à compter du 1er janvier conformément à la loi du 28 juillet 1931 par des feuillets et cartes d'un nouveau type dont les périodes de validité coïncideront avec le trimestre civil.

P. S. — Nos assurés n'ayant pas de feuillets trimestriels pour le risque maladie, cet avis ne les intéresse que pour le renouvellement de leur carte annuelle Vieillesse.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :
Par 180 k. 50 l. 25 l.
Demi-fluide 3 20 3 60 4 2
Epaissie 3 30 3 70 4 10
P^r cylindre vapeur 4 50 4 90 5 30
Pour Moteurs 3 40 3 80 4 20
P^r transmissions... 3 20 3 60 4 0
P^r Moteur Electr. 4 20 4 60 5 2
P^r Moteur Diesel. 4 20 4 60 5 2

Pour écremeuses :
Demi-blanche 4 10 4 50 4 90
Blanche pure..... 4 60 5 2 5 40

Pour Moteurs et Autos :
Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide... 4 20 4 60 5 2
1/2 épaisse..... 4 40 4 80 5 20
Épaisse..... 4 70 5 10 5 50

Huile Noire épaisse
pour boîtes de vitesses 4 2 4 40 4 80
Huile «Evergreen»
toujours verte, supérieure. A 6, mi-fluide et B. B. de mi-épaisse 7 40 7 80 8 20
Huile de ricin, pure 8 2 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes. Par tambour de 50 kil., franco 4 10 le kilo
Par fût de 100 kil., franco 3 60 le kilo
Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

COFFRES-FORTS BAUCHE
63, rue de Richelieu - PARIS -
21, Place de Broglie, NANTES
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Agriculteurs anciens Combattants, fêtez dignement le 11 Novembre, l'Anniversaire de la Victoire !

Souvenirs de Guerre

Où l'ingéniosité fait merveille. — Correspondances de prisonniers. — Comment on dupait la censure allemande. — De l'encre sympathique à l'argot. — Le magasin de la patronne. — Le mauvais saucisson

On a dit beaucoup de choses sur la vie des prisonniers en Allemagne durant la guerre. On a conté la misère de certains camps ; on est peut-être demeuré au-dessous des réalités. Il en fut, en effet, dont l'horreur dépasse l'imagination ; mais, rendons hommage à la vérité et reconnaissons que, dans d'autres, le régime était supportable. Mais, surtout, cependant, si la discipline n'était pas rigoureuse, elle était toujours sévère et il ne faisait pas bon se risquer à violer le règlement.

Cela ne veut pas dire qu'on n'y parvenait pas. C'était à qui s'ingénierait à trouver le moyen de dupier l'autorité et plus d'un, surtout parmi les soldats français et belges, ont parfois des trouvailles de génie. C'est peut-être dans le domaine de la correspondance qu'on imagine les stratagèmes les plus originaux. Il est inutile de dire ce qu'était la censure allemande. En face de la nécessité pour l'ennemi de dissimuler à la fois la situation de son pays et les conditions de vie des prisonniers, il était spécifié que les lettres adressées par ceux-ci à leurs familles devaient se limiter à des nouvelles banales et courtes, dont le texte était attentivement contrôlé. C'est à déjouer la censure qu'on s'appliquait avec un art sans pareil.

Le truc le plus classique et le meilleur pour correspondre en secret consistait à faire usage d'encre sympathique qui n'apparaissait sur le papier que lorsqu'on présentait celui-ci au feu. Il y avait de nombreuses formules chimiques et d'autres moins savantes, telles que l'emploi du lait ou du jus d'oignons. Une lettre ainsi écrite était invisible tant qu'elle n'avait pas été

soumise à la chaleur. Seulement, pour employer ce moyen, il fallait deux choses : la première, c'était d'y avoir songé avant le départ pour la guerre et d'avoir, par suite, convenu avec les siens de ce moyen de correspondance en cas d'emprisonnement en Allemagne ; la seconde, c'était d'avoir à sa disposition, là-bas, l'encre sympathique ou le liquide précieux nécessaire.

Evidemment, les deux conditions pouvaient être remplies et soyez tranquilles ! elles le furent. Le système D a eu des ressources infinies. Il était des procédés plus simples — ou plus compliqués peut-être, c'est une affaire d'appréciation — qui, ceux-là, ont été constamment mis en pratique. Pour dépister la censure, les prisonniers s'ingéniaient à chercher dans la langue française, dans les patois, voire même dans l'argot courant, des tournures de phrases dont un étranger ne pouvait pas soupçonner le sens ; ils y parvenaient souvent et c'est ainsi qu'on a pu, dans bien des familles, savoir que les bonnes nouvelles contenues dans les lettres des leurs n'étaient pas toujours l'exacte vérité et n'avaient pas été écrites de libre volonté.

On a cité, dans les premiers temps de la guerre, le cas de ce soldat aveyronnais qui, après avoir célébré les louanges du camp où il était détenu et du régime alimentaire qui lui était appliqué, terminait sa lettre par ces mots, écrits en patois sous forme de signature : « Lisez tout à rebours ». Du même genre est ce prisonnier dont nous avons lu jadis une carte postale signée : « T. Rémal ». Les parents avaient compris ce que cela voulait dire.

Un père qui avait envoyé à plusieurs reprises du chocolat à son fils, voulant savoir si celui-ci lui était arrivé, lui écrivit : « As-tu reçu des nouvelles du capitaine Menier ? » et obtint de lui cette réponse : « Le capitaine Menier est disparu. D'autre part, le sergent Painlevé et le commandant Parmentier sont très grièvement blessés. » D'où il était facile de conclure que le chocolat n'était pas arrivé et que le pain et les pommes de terre se faisaient rares.

Une femme à laquelle son mari avait sans succès réclamé instamment, à plusieurs reprises, l'envoi de sommes assez importantes, eut l'impression que ces demandes devaient être suggérées par les gardiens du camp en vue de gratifications aussi généreuses que... spontanées. Pour en avoir le cœur net, elle inséra cette phrase dans une lettre : « Dis-moi donc si l'adresse du père Laubert n'est pas rue du Chiqué ? » On sait que « l'aubert » veut dire « l'argent » en argot et on connaît l'assonance du mot « chiqué ». La réponse fut bien celle attendue : « Le père Laubert demeure en effet rue du Chiqué, mais s'il te réclame ce que je lui dois, ne lui envoie rien. »

Un très joli subterfuge employé par un soldat prisonnier en Bavière pour se renseigner sur la marche des opérations militaires fut celui-ci. Ce jeune homme qui avait un frère employé de l'Etat écrivit à celui-ci : « Comment va ta patronne ? Où en sont les projets d'agrandissement de son magasin dont elle m'avait parlé l'année dernière ? » Le fonctionnaire qui avait compris répondit : « Ma patronne se porte

aussi bien que possible et l'envoie ses amitiés. Elle a dû interrompre pendant l'hiver les travaux d'agrandissement du magasin, mais elle compte les achever au printemps. »

Est-il besoin de dire que certaines nouvelles reçues de cette façon à la fois succincte et mystérieuse étaient, parfois, la plus vive inquiétude et aussi le plus grand espoir chez ceux qui les recevaient. Telle cette lettre envoyée par un jeune peintre à sa famille et qui contenait cette phrase : « Je me distrais en dessinant un peu. Je fais en ce moment un bateau auquel j'essaierai de mettre les voiles ce soir. » « Mettre les voiles », c'était évidemment un projet d'évasion et on conçoit l'angoisse des parents qui savaient quels étaient les risques d'une opération de ce genre. Un autre moyen de correspondre avec les prisonniers, qui était très usité, fut celui qui consistait à insérer un billet dans les aliments expédiés au camp. Mais le truc fut connu à certain moment dans la population allemande et elle s'en servit à son tour pour donner des nouvelles à leurs prisonniers en France. C'est ainsi qu'à Toulouse arriva d'Allemagne un saucisson qui avait été coupé en deux et dont les morceaux avaient été réunis après introduction d'un tuyau de plume d'oie contenant un billet. Comme celui-ci donnait les plus mauvaises nouvelles du pays, l'autorité militaire, après l'avoir lu, le remplaça consciencieusement dans sa cachette et remit le saucisson au destinataire. Et il paraît que celui-ci fut plus affecté que ravi du cadeau.

Georges ROCHER.

La Situation Viticole et les Cours des Vins

En Loire-Inférieure, la cochylys et l'eudemis ont détruit 30 à 40 % de la récolte des vinifères. En muscadet on note un rendement moyen de 10 à 12 hectos à l'hectare, en gros plant de 40 à 50 hectos à l'hectare. Les vins de Muscadet font 8 à 9°, ceux vendangés tardivement seront de bonne qualité ; les gros plants font 7 à 8°. On a vendu du Muscadet, pris au pressoir, de 550 à 650 francs la barrique, suivant qualité ; du gros plant de 225 à 275 francs, et du noah de 90 à 110 francs.

En Anjou, on a vendangé par temps sec. Certains vignobles avaient souffert des maladies cryptogamiques ; les dégâts de la cochylys sont plus importants dans le Layon où les 9/10 de la récolte ont été anéantis. La maturité s'étant faite par temps sec, la grappe est dure et fournit peu de jus. Le degré est satisfaisant ; les vins des coteaux du Layon titrent 10 à 13 degrés d'alcool en puissance. La qualité est bonne dans l'ensemble. On cote les noahs de 6 à 8 francs le degré, les rosés 12 francs et les blancs 15 francs.

Dans l'Allier, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le vignoble a souffert de intempéries et la récolte s'est trouvée réduite au tiers d'une bonne récolte. La qualité est satisfaisante, les vins rouges font 10°, les blancs 8 à 9°50 ; quelques ventes en blanc bourru à 150 francs l'hecto, et en rouge à 165 francs.

A Pouilly-sur-Loire, petite récolte mais excellente qualité. Les chasselas font 10 à 11° et les blancs fumés 12 et 13° ; les vins ont du bouquet et de la finesse et sont de bonne conservation.

On a enregistré quelques ventes au prix de 200 à 250 francs l'hecto au pris au pressoir. Le blanc fumé vaut 400 francs l'hecto également au pressoir.

A Vouvray, les viticulteurs un peu épargnés par la grêle, ont vu la cochylys et l'eudemis anéantir la plus grande partie de ce qui leur restait de récolte. Pas encore de cours.

Dans le Loir-et-Cher, les vins sont fruités et de bonne conservation. A Mont, l'oidium et le mildiou ont diminué la récolte ; les derniers raisins vendangés ont produit des vins de 10 à 12°.

Dans la Vallée du Cher, la récolte a encore été au-dessous des prévisions, surtout en blancs, par contre la qualité est supérieure à celle escomptée. Il est encore trop tôt pour apprécier les vins ; des offres à des prix peu rémunérateurs ont vivement repoussées.

A Sassy, la grêle tombée au mois d'août, a ainsi que nous l'avons déjà dit, détruit une grande partie de la récolte ; celle-ci sera donc minime. Par contre, la qualité sera bonne, avec un degré alcoolique élevé. Quelques ventes à 12 et 14 francs le degré hecto.

Dans le Sud-Ouest, le mildiou et l'oidium ont fait des dégâts ; par contre il n'y a pas eu de gelées ni de grêle. La récolte est défective ; les vins font 10 à 13 degrés dans les cépages précoces, 5 à 7 dans les cépages tardifs.

A Béziers, les rouges et rosés valent de 9 à 11 francs le degré-hecto, les blancs de 10 à 11 fr. 50.

A Narbonne, les rouges font 10 à 11 francs le degré-hecto.

Déclarations de Récoltes

L'Administration des Contributions indirectes attire l'attention des viticulteurs sur des dispositions de la loi du 4 juillet 1931 et du décret du 1er août 1931, relatives à la viticulture et au commerce des vins.

Les principales dispositions de ces textes peuvent se résumer ainsi :

Déclarations de Récolte

La déclaration de récolte doit indiquer, indépendamment des renseignements particuliers prévus par la réglementation sur les appellations d'origine :

I. — Les quantités respectives de vin blanc et de vin rouge ou rosé produites ou restant en stock des années précédentes, y compris le vin réservé à la consommation familiale.

II. — La superficie des vignes sur lesquelles ces vins ont été récoltés. Est comprise uniquement dans la déclaration, la superficie des vignes en production.

III. — S'il y a lieu, le volume ou le poids des vendanges fraîches expédiées, ou le volume ou le poids de celles reçues.

IV. — S'il y a lieu, la quantité de moûts expédiés ou reçus.

La déclaration de récolte est obligatoire, même si toute la récolte est vendue à l'état de vendange.

Dans le cas de bail à portion de fruits, seul le metayer ou colon partiaire déclare la superficie des vignes en production.

Chaque co-partageant indique, dans sa déclaration, la quantité de vin blanc ou de vin rouge ou rosé, qui lui est attribuée, ainsi que les noms et domiciles des autres co-partageants.

Paiement de Redevances pour les Exploitations Viticoles

Il est perçu des redevances pour toutes les exploitations qui produisent un rendement moyen d'au moins 101 hectolitres par hectare.

Sont cependant exemptés du paiement des dites redevances, les viticulteurs dont l'exploitation, au cours des trois années précédentes, n'aura pas produit comme rendement moyen plus de 50 hectolitres à l'hectare et ceux chez qui la récolte ne dépasse pas 400 hectolitres et le rendement moyen 150 hectolitres à l'hectare.

Limitation des Plantations

Pendant une période de dix années, il est interdit à toute personne ou Société possédant ou exploitant soit directement, soit indirectement, 10 hectares de vigne ou récoltant 500 hectolitres, de planter ou de faire planter de nouvelles surfaces en vigne, exception faite des vignes dont la production est réservée à la consommation familiale.

Toute personne qui procédera ou fera procéder à la plantation de vigne, sera tenue, dans le mois qui suivra l'achèvement de la plantation, d'en faire la déclaration à la recette burlesque dont dépend la localité où se trouve le terrain planté.

Les renseignements que doit contenir la dite déclaration pourront être demandés au receveur burlesque ; celui-ci pourra d'ailleurs être consulté pour connaître ce que l'on entend par plantation nouvelle.

A propos des Vins

Nous lisons dans le « Bulletin du Comité de Vertout », sous la signature de notre président, M. de Cambray, ces lignes :

Les marchands de vin du Centre et l'Ouest ne manquent pas de faire courir le bruit qu'une récolte énorme nous menace dans le Midi, et ceux du Midi disent aux vignerons de là-bas que nous ne savons plus, dans le bassin de la Loire, où loger notre pinard ! C'est le truc classique des « Pères la boisse ». Ne nous laissons pas prendre à cette manœuvre.

Vins du Pays. — La récolte des Muscadet est finie. Ceux qui ont eu la patience d'attendre la bonne maturation, n'ont pas eu à se repentir. Il y a eu augmentation du degré et du bouquet, diminution de l'acidité.

Les vins des verjus nous font tort sur le marché de Nantes ; on juge bêtement la qualité de la récolte en cours, par ces premiers vins nouveaux. Il y a une éducation du commerce à faire. Faire une grosse différence de prix entre les mauvais et les bons vins. Si le vigneron savait devoir être récompensé par un prix élevé, il consentirait à perdre quelques barriques de plus par la cochylys ou l'eudemis et à attendre. Mais cela n'est pas. C'est toujours le même prix, ou à peu près. Ces habitudes commerciales ridicules nous font grand tort, elles encouragent la médiocrité. En Anjou, on vendange en 2 ou 3 qualités, à 2 ou 3 reprises, et on fait des différences de prix du simple au double.

Cette année on a beaucoup adopté les appellations d'origine préconisées par le Comité : 1° Muscadet des coteaux de la Sèvre ; 2° Muscadet de Vallet ; 3° Muscadet des coteaux de la Loire. C'est très bien. On a aussi beaucoup sucré avec de l'acide.

Rappelons-nous que la loi du 4 juillet n'autorise pas, au cours de l'année, les agents à rentrer dans les celliers. Ils doivent être accompagnés du juge de paix. Donc que chacun le sache, et que les incidents de « terreur fiscale » provoqués par certains émissaires (d'un pays à vin rouge) ne se reproduisent pas.

Quoique nous l'ayons fait savoir par la grande presse, et que nos Maires alertés ont eu l'amabilité dans plusieurs communes de le faire publier, il faut bien savoir que le sucrage déclaré ne retire pas le droit de distiller.

Cela a été un des succès à la Chambre de notre Confédération, et ce sont les interventions répétées de la C. G. V. C. O., et de notre ami M. Garnier (de Blois) qui ont obtenu ce résultat important.

La distillation des vins, marcs, lies provenant de la cave d'un vigneron qui a sucré, est un droit. Ce n'est plus une tolérance. Bien entendu, comme avant, au-dessus de 1.000 degrés, il faut payer les taxes ordinaires.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MEUX NOUS POURRONS DÉFENDRE NOS INTERETS !

Machines Agricoles



Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et élargies :

Nombre de dents	Largeur de travail	Prix avec manœuvre
5	0.60	171 fr.
7	0.70	241 »
9	0.90	279 »
10	1.00	298 »
12	1.20	353 »

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1, 2°60 à 3°60, 285 fr.

N° 2, 3° à 4°50, 325 fr.

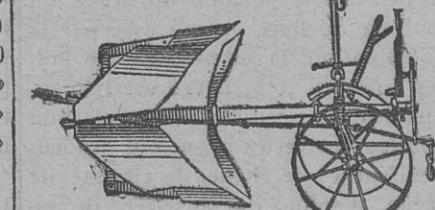
N° 3, 4°20 à 5°70, 375 fr.

Support fixe pour ces pompes : 110 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Brabants



Chartrons-brabants doubles, tirage arrière, à queue ou à mancherons, verseurs hélicoïdaux ou cylindriques. Prix, 5 fr. 70 le kilo et remise à nos adhérents.

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous

et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPEES ELECTROPOMES, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur triépié fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

GRAISSE JAUNE EXTRA

5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes. Par tambour de 50 kil., franco 4 10 le kilo

Par fût de 100 kil., franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

COFFRES-FORTS BAUCHE

63, rue de Richelieu - PARIS -

21, Place de Broglie, NANTES

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1, 2°60 à 3°60, 285 fr.

N° 2, 3° à 4°50, 325 fr.

N° 3, 4°20 à 5°70, 375 fr.

Support fixe pour ces pompes : 110 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES, PAR COMPARTIMENT

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage.

Dents de : 13" 15" 17"

2 comp., 30 dents. 47 k. 58 k. 63 k.

3 comp., 45 dents. 70 k. 90 k. 104 k.

Prix du kilo : 3 francs, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiments.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table.

Avec lame de 500 m/m... 435 fr.

— 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et chevalet pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 m/m... 530 fr.

— 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 m/m... 630 fr.

— 600 m/m... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à chevalet et table :

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.

— 600 m/m... 560 fr.

Pour poulies fixe et folle et débrayage, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 m/m... 80 fr.

— 550 m/m... 105 fr.

— 600 m/m... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou élargies et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

5 dents..... 380 fr.

7 — 430 »

9 — 484 »

11 — 507 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

5 dents..... 413 fr.

7 — 463 »

9 — 517 »

11 — 630 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenance

Prix

Prix avec cuve galvanisée

N° 1 50 415 fr. 450 fr.

2 65 480 » 510 »

3 80 530 » 575 »

4 100 600 » 645 »

5 125 655 » 710 »

6 150 720 » 800 »

7 200 800 » 880 »

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE à



Formule du service botanique de Tunisie, la seule assurant la faculté germinative du grain, en même temps que la protection absolue contre la carie. En vente chez tous les marchands grainiers et chez

PROGIL, 10, Quai de Serin, LYON (Ile) 6, Boul. de Strasbourg, PARIS (X)

La Vie Syndicale

La Chapelle-Glain

M. RENOU JOSEPH, au bourg de La Chapelle-Glain, est nommé AGENT DU SYNDICAT et de notre Coopérative, en remplacement de M. Gailson Alexandre, notre vieil et fidèle agent, démissionnaire pour raison de santé.

Changements d'Adresses

Nous prions instamment nos adhérents, qui nous signalent leur changement de domicile, pour l'envoi du Bulletin, de toujours nous indiquer leur ANCIENNE ADRESSE, en joignant, si possible, la bande du journal.

Société Mutuelle Agricole

Samedi 21 novembre, à 10 h. du matin, au siège de la Société, 2, rue Scribe, Nantes, ASSEMBLEE GENERALE annuelle.

Ordre du jour

Lecture et approbation des comptes pour l'exercice du 1^{er} juillet 1930 au 1^{er} juillet 1931. — Application de la loi sur les Assurances sociales. — Fonctionnement de la Société ; situation morale et financière. — Election d'un nouveau Secrétaire-Trésorier.

CONFÉRENCES

Nous portons à la connaissance de nos adhérents que le Camion-Exposition des Potasses d'Alsace, passera dans les communes désignées ci-après :

Le 7 novembre : Erbray, Salle du Patronage, à 10 heures.

Le 8 novembre : Puceul, Salle de la Mairie, à l'issue de la grand-messe.

Le 9 novembre : Le Temple, Hôtel des Voyageurs, à 20 heures.

Le 10 novembre : La Pâquele, Salle Allain, à 19 heures.

Le 11 novembre : Cordemais, Hôtel du Lion-d'Or, à 10 h. 30.

Le 12 novembre : Couffé, Salle du Patronage, à 20 heures.

Le 13 novembre : Pannecé, Salle de l'Ecole libre des Garçons, à 19 heures.

Le 14 novembre : Grand-Auverné, Salle de l'Ecole communale des garçons, à 20 heures.

Le 15 novembre : Chapelle-Glain, Ecole laïque des filles, à 16 heures.

Une conférence agricole aura lieu, suivie d'une séance cinématographique, le tout entièrement gratuit.

LE MARCHÉ DU BÉTAIL

La Crise — Les Cours — Les Entrées — Les Remèdes appliqués — L'Avenir

La baisse actuelle est désastreuse, elle fait subir de grosses pertes à l'élevage et surtout à l'emboûche.

Une impression pénible en est résultée dans tous les centres de production animale, impression qui a pris souvent les proportions d'un réel découragement : il n'y a rien là que de très normal et nous le comprenons parfaitement.

Depuis plusieurs mois déjà, nous avions mis en garde nos adhérents dans l'éventualité d'une baisse que tout faisait prévoir. De fait, le maintien des cours français en présence d'un marché mondial effondré constituait une anomalie que nous avons maintes fois signalée et expliquée. Un réajustement aux prix internationaux était donc attendu.

L'invasion des animaux et des viandes de l'étranger, attirés de toute part vers notre marché par l'effet de cet écart providentiel pour des pays à court d'argent, ne pouvait qu'accroître ce réajustement.

Jusqu'au début de septembre, un fléchissement progressif des cours accompagnait l'écoulement du bétail d'herbage et nous pouvions entrevoir la possibilité d'une continuation du mouvement sans trop de dommage pour les intéressés s'il ne survenait pas de facteurs imprévus, susceptibles de changer la face des choses, particulièrement du côté de la température et des pluies.

LA SITUATION INTERNATIONALE

Nous avons dit le remède auquel, en définitive, après une étude minutieuse qui ne pouvait être menée plus rapidement et dans laquelle notre Association a joué un rôle prépondérant, le Gouvernement s'est rallié par le décret du 1^{er} octobre.

Il s'agit d'une méthode en réalité connue depuis longtemps mais qui soulevait une grande hostilité dans les milieux commerciaux. Le contingentement — puisqu'il faut lui donner ce nom barbare — n'était pas en faveur : aussi est-il fort peu connu.

Qu'est-ce que le contingentement ? Ce système consiste à fixer, pour une période de temps déterminée, la quantité maxima d'une certaine marchandise qui pourra être introduite en France. Les services compétents assurent le contrôle des entrées et préviennent l'autorité centrale au moment où le chiffre va être atteint.

Il y a des variantes : le contingent peut être fixé globalement, sans distinction de provenances. C'est alors aux différents pays fournisseurs à agir de façon à placer à temps les quantités les plus grandes qu'il leur est possible d'expédier. Il peut également être fait avec la répartition des tonnages qui pourront être reçus des divers pays.

La durée est également variable : en l'espèce, c'est le trimestre (1^{er} octobre au 31 décembre) qui a été choisi. Il est à remarquer que l'on n'a pas fixé de répartition égale au cours du trimestre. Si le chiffre arrêté a été introduit par exemple le 17 octobre, plus un gramme de la marchandise considérée ne sera admis entre le 18 octobre et le 31 décembre.

L'entrée des divers produits visés a été contrôlée et le Ministère a pu faire connaître le 28 octobre que le contingent avait été atteint pour les bouvillons et taureillons (il était dail-

leurs minime) et pour les conserves de viande. Il continue naturellement à jouer pour tous les autres produits désignés dans le décret mais il est à prévoir que les chiffres vont être très rapidement atteints pour d'autres articles. De toute façon, aux cours actuels, l'importation est devenue à peu près irréalisable dans des conditions normales et s'arrêterait probablement d'elle-même, faute de concurrence possible.

D'autre part, une répartition a été faite en ce qui concerne les 70.000 quintaux de viandes congelées à admettre dans le trimestre. 25.000 ont été attribués à l'Uruguay, 17.000 à l'Argentine et 7.000 au Brésil.

En ce qui concerne les pores et leurs produits, des bruits erronés ont couru. Les pores sont compris dans le décret pour un chiffre de 30.000 à introduire avant le 31 décembre. Le plafond n'est pas encore atteint : un arrêté annoncera la fermeture de la frontière le moment venu.

Quant aux produits dérivés compris dans l'accord franco-italien, ils ont dû être exceptés dans le décret initial, mais la question est en voie d'arrangement.

Quelques détails appellent une mise au point. C'est ainsi que le contingent aurait dû être fixé séparément pour les viandes de bœuf et les viandes de porc et non pour les deux catégories ensemble. De même le mouton, qui a été exclu par principe, serait utilement introduit dans la mesure sous ses diverses formes.

Il y a d'autres omissions à réparer, ce qui sera sans doute réalisé d'ici peu.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une mesure préconisée depuis longtemps par nos groupements, étudiée soigneusement en accord avec nous et décrétée courageusement à un moment critique par un Gouvernement qui a droit à ce titre à la reconnaissance des producteurs.

Faut-il en attendre la fin de nos maux ?

Il est bon néanmoins, parce que sûr et d'une efficacité mathématique. On peut s'en convaincre par le simple examen des chiffres : les entrées jusqu'à la fin de l'année seront fatalement très réduites en regard de celles des mois précédents. C'est là une certitude que nous n'avions pas il y a quelques semaines.

LE MARCHÉ NATIONAL

a) La consommation : On sait les réductions considérables constatées dans la demande de viande depuis l'année dernière. C'est la conséquence

directe des circonstances économiques. Nous avons étudié en détail cette question et nous avons fait part à nos adhérents à plusieurs reprises de notre conviction qu'il y a là un facteur au moins aussi important pour notre marché que peuvent l'être les importations de cette année.

Il n'est pas douteux qu'une chute de 20 à 30 % (d'après les estimations les plus vraisemblables) dans la consommation de la viande entraîne tôt ou tard un déséquilibre entre l'offre et la demande. Celui-ci n'était pas apparu pendant un certain temps, rappelons-le, parce qu'il avait coïncidé avec une diminution concomitante de l'offre, maintes fois expliquée. Le maintien des cours qui en était la conséquence, constituait donc un état nettement instable, à la merci d'un événement défavorable qui s'est produit, comme nous le verrons plus loin.

La consommation est en relation directe avec les prix de détail de la viande. La baisse du bétail sur pied, devant logiquement entraîner celle de la viande, est donc son propre frein, si l'on peut ainsi dire, puisque la demande doit s'en trouver accrue et tendre à stabiliser les prix. La condition primordiale pour cela est le consentement de la boucherie à cette harmonisation des prix, conforme d'ailleurs à son intérêt commercial bien compris.

On se souvient certainement que, jusqu'à la fin de septembre, la boucherie de détail avait paru ignorer dans son ensemble la baisse du gros : si quelques commerçants avaient fait un premier effort d'adaptation, la masse demeurait pratiquement sur ses positions.

C'est alors que l'A.G.P.V. prit l'initiative de saisir le grand public par la voie de la presse, afin de forcer la main au commerce de détail. La méthode était bonne, car durant le mois d'octobre, un grand mouvement de baisse se dessina dans la boucherie qui s'étendit rapidement dans toute la France. L'intervention administrative dut quelquefois aider cet élan qui n'alla pas sans quelques discussions, mais — il est facile de le constater et nous demandons à nos adhérents de le faire impartialement — la baisse de la viande au détail est maintenant un fait accompli. Sans doute est-elle trop souvent insuffisante ou partielle et devra-t-elle se poursuivre, mais l'important est que le pli soit pris et surtout que le public le sache.

C'est pourquoi nous avons proposé spontanément aux dirigeants de la boucherie de détail un programme de collaboration loyale destiné à mener auprès du consommateur une campagne de grande envergure afin de le mettre au courant de la baisse qui s'est produite sur la viande, lui permettant ainsi de revenir à la consommation de cet aliment très avantageux.

Sans doute aurons-nous à lutter contre l'apathie ordinaire du consommateur, qui crie souvent mais ne fait rien pour éviter d'être volé. De plus, nous savons qu'en temps de baisse, l'acheteur s'abstient parfois, attendant toujours mieux. Enfin il est douteux que le pouvoir d'achat du Français moyen s'améliore prochainement ; les complications internationales récentes seraient plutôt de nature à aggraver les choses.

Nous n'en estimons pas moins que nous devons mener cette campagne et nous demandons à tous ceux qui nous approuvent de l'appuyer par tous les moyens.

b) La production : Que s'est-il passé du côté de la production pour que la baisse prenne tout à coup cette allure désastreuse puisque aucun fait nouveau ne peut expliquer ce phénomène du côté de l'extérieur ou de la demande ?

Le grand responsable — à notre sens — est le soleil. On nous en vaudra peut-être de reprocher à cet astre généralement bienfaisant son apparition plutôt tardive après un été (?) tout relatif. Nous maintenons néanmoins que si le temps humide s'était prolongé pendant l'arrière-saison, on aurait fait sortir des herbages sans à-coup, comme auparavant, les animaux mal engrainés, mais suffisamment chargés en viande pour les besoins actuels et l'on n'aurait pas eu à déplorer la chute verticale des dernières semaines.

Le retour du beau temps a eu pour effet de mûrir en très peu de temps tous les animaux que l'on avait conservés jusque-là, de sorte que tous se trouvèrent au même moment prêts à être jetés sur le marché après avoir pris un nombre supplémentaire de kilos de viande qui se comporte comme un excédent nuisible : cela, évidemment, ne dépendait pas de notre volonté et nous devons nous contenter de le regretter.

Il faudrait rappeler aussi que nombre d'emboûcheurs sont tenus de vendre à cette époque par l'obligation de rembourser les prêts, que les fermages de la Saint-Martin nécessitent des réalisations à tout prix, surtout les mauvaises années et que, en ce moment, l'argent liquide n'abonde pas.

Voilà pourquoi, après avoir eu des marchés de 3.500 têtes le lundi à la Villette, nous en avons maintenant de près de 6.000 qui ne peuvent trouver preneur, même à des cours effondrés.

La encore, nous devons trouver un remède. C'est évidemment plus difficile, mais non impossible. Nous l'avons dit et nous le répétons, une partie du mal vient de la panique qui s'est emparée des vendeurs et les a fait jeter leurs animaux en masse sur un marché déjà surchargé.

Aussi, en dépit des critiques possibles, maintenons-nous fermement notre manière de faire et notre programme : parer aux maux par une action constante et appropriée et pour le reste, maintenir les vendeurs en confiance afin qu'ils ne se laissent pas désemparer et qu'ils reprennent la maîtrise du marché.

Les plantes cultivées exigent de l'acide phosphorique soluble. il leur faut du superphosphate

Les mesures demandées par de très nombreux groupements français, parmi lesquels l'Association des Eleveurs normands qui réclamaient à la fin de septembre ces deux grands points, contingentement des entrées, adaptation des prix de détail à la baisse du gros, sont aujourd'hui réalisées dans leur principe. Ce sont deux éléments propres à ramener la confiance dont le marché a tant besoin en ce moment.

Donc, pas d'affolement ! L'A.G.P.V. poursuit son action, en accord complet désormais avec tous les groupements représentatifs du commerce et des industries dépendant de l'élevage, comme la récente démarche auprès du Ministre de l'Agriculture en fait foi. Que les éleveurs la soutiennent et lui conservent leur entière collaboration !

A. G. P. V.

Le Confort par l'éclairage

« L'électrification des campagnes permettra à nos populations rurales de prolonger gaiement la veillée », disent-ils quelquefois, mais les personnages officiels, c'est vrai et c'est là bienfait inappréciable que cette prolongation du jour.

On pourrait croire que dans ces conditions, chacun s'est efforcé de faire de sa maison un « océan de lumière ». La vérité nous oblige à dire que trop souvent il n'en est rien. Par crainte de dépenses excessives ou faute d'être suffisamment renseignés, nombre de gens vivent dans une demi-obscurité alors qu'ils pourraient lire, coudre, tricoter, exécuter mille petits travaux aussi utiles qu'agréables dans une lumière qui n'aurait rien à envier à celle du jour.

Qu'on ne s'y trompe pas, une telle conception de l'éclairage est une erreur que se paie : on verse chez l'oculiste, chez l'ophticien, ce qu'on a cru économiser sur l'électricité et la veillée qui dans la lumière est été joyeuse, se termine lamentablement dans la demi-clarté due à l'insuffisance des lampes ou à leur trop petit nombre.

Evidemment, certains, en lisant ces lignes, s'en montreront surpris, qu'ils se renseignent, ils verront que nous n'écrivons rien que de vrai ; qu'il s'agisse de l'éclairage de la salle commune, de la cuisine ou de celui de la chambre à coucher, il faut faire les choses comme elles doivent être faites, on s'abstient ; nombreux sont les habitants des villes qui l'ont compris et c'est ce qui explique une partie de l'attrait qu'offrent leurs demeures.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet que nous ne pouvons qu'effleurer pour l'instant. La question mérite en effet qu'on l'étudie de façon sérieuse.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 8 Novembre. — Les Guibray.

Lundi 9. — Nozay, Pontchâteau.

Mardi 10. — Boussay, Derval, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 11. — Donges, Frossay, Haute-Goulaine, Nort-sur-Erdre, Oudon, Savenay, St-Philbert-de-Grand-Lieu, Châteaubriant.

Jeudi 12. — Aigrefeuille, Chauvé, Cordemais, Fay-de-Bretagne, Saint-Jean-de-Boisseau, Chapelle-Heulin, Ancenis.

Vendredi 13. — Montbert, Sainte-Pazanne, Vieilleville, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 14. — Cheix, Piriac.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents Ecrite ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

56. — A vendre, 1/2 muids, tonnettes-barriques, petites futaillies, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.

167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépinieriste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

183. — A vendre, plants de vignes racinés et greffés Muscadet, Gros-Plants, Pinot et Hybrides de Seibel n° 4986-880, cépage à vin blanc, et Seibel n° 4643 et 5455 rouge. Baco rouge n° 1, Noha, Othello et Bertille Seyves 450 et autres. Les acheteurs pourront visiter les pépinières et aussi ses vignobles en rapport d'Hybrides, de Muscadet, Gros Plant et Pinot. S'adresser à M. Meunier Auguste, Viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui donnera tous renseignements.

186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emeriaud Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

191. — A vendre propriété rapport et agrément, au bord de l'Erdre, joli site, à proximité de Nantes. Maison d'habitation et grandes dépendances. Petite ferme, contenance totale 11 hectares 1/2, dont 9 en potager, verger, terres labourables. Terres d'excellente qualité convenant à culture maraîchère et fruitière. On vendrait au besoin séparément, habitation et terre environnante.

193. — A vendre plants de vignes racinés, d'Hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-6468. — Baco n° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Couderc, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.). Authenticité entièrement garantie, notices descriptives et prix courants sur demande.

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468, Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc..., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

202. — A vendre en culture vigne greffées de pays et d'Hybrides. Hybrides racinés directs, meilleures variétés. Arbres fruitiers et forestiers, Rosiers. Greffes d'asperges Argenteuil. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Coupière (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés.

elle affectueusement. Mais qu'est-ce que vous avez eu ? Une crampes ?

— Non, je ne sais pas nager... — Aah ! alors pourquoi avez-vous sauté ?

— Je vous ai vu tomber... Je n'ai pas réfléchi...

— Vous avez perdu la tête ! Dear !... Ce n'était pas calculer le danger ! Vous avez fait le nigaud...

Malgré le ton de reproche de cette admonestation pratique, Maud s'agenouilla près du « Nigaud » et lui prit une main dans les siennes avec un attendrissement évident.

Les Capoulade restés sur le paquebot et l'ex-professeur de natation lui-même, éprouvèrent à ce spectacle des sentiments qu'ils n'exprimèrent pas.

Mais il est permis de croire que plusieurs regretteront que ce saphirisme pionnier n'ait point terminé là sa carrière d'imbécile.

Une heure plus tard, tout le monde changé, habillé et réconforté, le « Paris » venait à quai dans le port de New-York. Les sévérités de la douane s'exercèrent selon la coutume, ainsi que l'avait prévu miss Hertsley ; Marius Capoulade, qui assistait à la visite de ses bagages, en fidèle facitotum, put constater avec admiration la puissance magique du dollar.

Un incident inattendu égaya le débarquement des perroquets sortis à la hâte du fonds de leur sombre prison de la cale.

(A suivre).

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 13

L'AMOUR MÈNE

OU

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

— Au plus aimant. La jolie girl haussa les épaules, l'air déçu.

— C'est justement le difficile ! Il faudrait que je trouve toute seule mon époux. Le voyage était trop court pour résoudre un problème aussi difficile que celui qui s'offrait à Maud Hertsley.

Les différents matches annoncés et beaucoup d'autres eurent lieu, dont les différents Marius Capoulade sortirent tour à tour vainqueurs.

Tout le paquebot s'enthousiasmait pour cette lutte gaie dont l'enjeu était un énorme tas de dollars couronné de la plus séduisante fille.

Des paris s'élevaient ouverts. Il y avait même des pince-sans-rire qui donnaient à cinquante contre un l'homme sauvage en fermeté dans la cale.

On arrivait en vue de New-York. Dans les splendeurs rougeoyantes du soleil couchant, la grande statue de la Liberté dressait sa silhouette blanche, jetant vers l'E-

rope sa lumière d'illusion et de mensonge. Beaucoup de coeurs battaient... Pères, mères, enfants, époux, fiancés près de revoir des êtres chéris après des mois, sinon des années de séparation...

Mais une curiosité amusée assemblait la foule bien plus nombreuse des indifférents autour du groupe formé par miss Hertsley et son cortège de suppliants.

Des profaneurs du bateau, une voix montait jusqu'à eux.

— Durbe lous bourgeois, tas de malhonnêtes ! hurlait-elle sous le troisième pont. C'était le Capoulade de Maurin, l'homme des Alpes auquel on venait de rendre la liberté, qui priait poliment les employés d'ouvrir les hublots.

Tout à coup, Maud Hertsley jeta un cri et on la vit tourner par-dessus le bastingage.

Rires et plaisanteries en furent coupés net et chacun aussitôt de s'affaïrer selon son tempérament.

Des bouées volèrent, une sirène ébranla

l'atmosphère. Des poules grincèrent. Des canots chargés de sauveteurs descendirent le long de la coque du puissant navire.

Cependant, miss Hertsley aurait eu sans doute le temps de seoyer plusieurs fois sans deux circonstances qui ne permirent pas à ce déplorable événement de se produire.

La première, c'est que n'écoulant que leur courage, deux Capoulade avaient sauté à la mer presque en même temps qu'elle pour conserver en ce monde la précieuse petite-fille du vieil ami William Rock ; la seconde, c'est qu'elle nageait elle-même comme un poisson et n'avait besoin de personne pour se sauver de l'onde perfide.

Les Capoulade qui, conservant leur sang-froid, étaient demeurés accoudés au bastingage, prêts à entreprendre, s'il le fallait, des tentatives de sauvetage conformes aux règles de la saine raison, admirèrent bientôt la jeune fille dans ses exercices natatoires.

C'était un spectacle charmant que celui de ce joli corps souple, moulé dans ses vêtements légers, de ces bras battant gracieusement la vague, de ces jambes alertes se dédoublant avec la régularité et la précision d'une danse, admirablement sûre de plaire aux yeux.

Des braves enthousiastes éclatèrent. — J'avais vu tout de suite qu'elle ne risquait rien ! dit Marius des Arcs... A sa façon de tomber seulement, on devinait qu'elle n'avait pas peur...

— Moi, fit le Bourguignon, la flotte ce n'est pas mon affaire... J'aurais bien sauté, mais aussi ; parbleu ! Mais j'étais sûr d'attraper une congestion.

— Miss Hertsley me pardonnera de ne l'avoir pas suivie, comme j'ai failli le faire dans mon premier mouvement, dit le danseur certain ; mais dans l'eau, j'aurais perdu complètement mon monocle, et alors comment la rejoindre sans la voir ?

Marius Capoulade de la rue du Griffon à Lyon, ne fit pas connaître ses intentions personnelles. Il posa seulement une question :

On sait que, faire la conversation avec un Lyonnais, équivaut généralement à subir un interrogatoire. Secrets comme des tombeaux, même avec leurs vieux amis, sur leurs propres affaires, les habitants de cette belle ville sont, au contraire, curieux comme des ptes de ce qui regarde autrui.

Doué d'un heureux tempérament, le petit neveu de Jean Capoulade, dont le père avait jeté l'ancre dans la rue du Griffon, s'était assimilé non seulement l'accent canut, mais aussi la mine soucieuse et la fournaise mentalité qui l'accompagnait.

— Ne pensez-vous pas qu'elle l'a fait exprès ? demanda-t-il.

Mais, à cette insinuation perfide, les trois Capoulade, quoique vivement estomacés, ne répondirent que par un haussement d'épaules indigné.

Miss Hertsley venait pourtant d'être

tes et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

204. — « Le Vignoble Familial » qui a mérité une médaille d'or à un de nos derniers Concours Lépine, est le seul appareil pratique, grâce à ses deux compartiments et à ces accessoires spéciaux, pour fournir à la consommation familiale, dans des conditions pratiques et hygiéniques, un excellent vinaigre. Piffeteau, St-Lumine-de-Clisson (L.-I.).

205. — A vendre plants de vignes greffés Gros-Lot de Cinq-Mars et Gros-plants, producteurs directs des meilleures variétés rouge et blanc : Seibel, Baco, Gaillard, Auxerrois, Noah, etc... Prix intéressants. S'adresser à M. Chesneau, horticulteur, La Bernerie (L.-I.).

207. — A vendre un camion, bâché noir, à un cheval, en bon état. S'adresser Fromagerie Nantaise, avenue de l'Eperonnière, 11 bis, Nantes, de 9 à 12 heures.

208. — A vendre, plusieurs milliers de racines Seibel rouge 5455. A vendre également, à la taille, plusieurs centaines de kilos de sarment du même numéro ou en boutures, au choix. Le tout en provenance de mon vignoble et garanti comme authenticité. S'adresser à Pétard-Luneau, à L'Aubertière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

209. — A louer à moitié fruits ou à prix d'argent, pour le 23 avril 1932 ou le 1^{er} novembre 1932, une ferme de 32 hectares environ, située à Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée). S'adresser à M. Vignaud, expert-géomètre, à Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée).

210. — Chien berger Allemand, 4 ans, à vendre ou échanger contre bons chiens lapins. S'adresser de Ternay, Pont-Saint-Martin (L.-I.).

211. — A vendre cidre, pommes de garde et pommes à cidre. S'adresser à M. Audouin, ferme de la Hous-say, Redon (Ille-et-Vilaine).

212. — A vendre, commune du Mesnil en Vallée (M.-et-L.), une ferme de 9 hect., 80, libre au 1^{er} novembre 1932. Bons bâtiments. S'adr. M. L. Hodé, à Saint-Herblain.

213. — A louer pour la Saint-Martin 1932, à moitié fruits ou à prix d'argent : Une ferme près la mer, ayant 4 hectares en vignes et 17 hectares en prairies ou terres labourables d'un seul tenant. S'adresser à M. Riou, régisseur à Saint-Joseph-sur-Mer, Le Clion (L.-I.).

214. — A vendre, alambic système Coyer, avec chaudière, capacité 300 litres, monté sur chariot, le tout en très bon état, affaire intéressante, prix modéré à débattre. S'adresser au Syndicat.

215. — A vendre : 1^o Une pompe à soulever vin ou cidre, avec ses tuyaux, en bon état ; 2^o Une très belle juquette demi-sang, taille 1 m. 57, bai-brun, avec ses papiers d'origine, bien étoffée, garantie douce et franche de collier. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

114. — Jardinier est demandé pour propriété banlieue Nantes. S'adresser, 15, rue Colbert, Nantes.

Cours des Bois

REGION OUEST, CENTRE-OUEST

Bois feuillus. — Acacia, 60 à 100 ; châtaignier, 70 à 150 ; chêne, premier choix, menuiserie et ébénisterie, 80-120, 80 à 140 ; 120-160, 110 à 200 ; 160 et plus, 150 à 275 ; deuxième choix, charpente et wagonnage, 80-120, 75 à 120 ; 120-160, 100 à 150 ; 160 et plus, 125 à 225 ; chêne charpente, 70 à 175 ; frêne charpente, 70 à 180 ; hêtre de taillis sous futaie, 80-120, 40 à 80 ; 120-160, 50 à 90 ; 160 et plus, 70 à 110 ; mérisier, 50 à 80 ; noyer, 100-150, 200 à 300 ; 150-200, 300 à 500 ; 200 et plus, 350 à 600 ; orme franc, 40 à 120 ; torillard, 60 à 150 ; bois feu ronds (st. boul.), 30 à 40 fr. ; (st. s. coupe), 20 à 35 ; quartiers (st. s. coupe), 35 à 45 ; charbonnette (s. coupe), 10 à 20 ; charbon (la tonne), 125 à 140.

Bois résineux. — Epicéa (sciage), charpente, 60 à 90 ; pin maritime (sciage), 30 à 60 ; (mines), 35 à 50 ; pin sylvestre et noir d'Autriche, sciage, 30 à 70 ; poteaux télégraphe, 60 à 100 ; mines, 30 à 45.

NOTA. — Les prix indiqués s'entendent à la tonne sur wagon départ. Ces cours s'entendent au mètre cube grume dit « réel », ils ne sont pas absolus, et peuvent varier d'une région à l'autre suivant la qualité des bois, leur renommée, leur provenance, leur grosseur, leur hauteur, l'offre et la demande, la distance des gares, ports ou lieux d'utilisation et surtout suivant l'exploitation bonne, médiocre ou mauvaise des bois.

Ils s'entendent pour l'arbre de toute sa hauteur jusqu'à découpe normale, loyale et marchande.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

145 et 147

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 5 novembre.

Blé mouliné sans ail, base 73 kil. non reversibles 145
Blé sans ail, base 73 kilos non reversibles 147
Avoines grises ou noires, nouvelle récolte 89 à 90
Avoines bigarrées, nouvelle récolte 81
Sarrasin (Bretagne) 85
Orge Maroc (logés) 70
Orge Danube (logés) 46
Son bonne fabrication 41
Son (Paris) 41
Seigle 87
Maïs Indochine 68

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 4 novembre

Artichauts, les 12, 4 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes ws, la botte, 0,40. — Céleri rave, la botte, 5 fr. — Céleri blanc, la botte, 4 fr. — Choux pommés, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, les 11, 11 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Châtaignes, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 5 fr. — Escaroles, les 12, 5 fr. — Epinards, le kilo, 1,25. — Laitues, le kilo, 2,50. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 0,75. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 0,70. — Pommes, le kilo, 1 fr. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorzonères, la botte, 2 fr.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 30 octobre

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 407. — 1^{re} qualité, 5,25 à 6,25 ; 2^e qualité, 4,25 à 5,25 ; 3^e qualité, 3,25 à 4,25.

BOEUF : 5. — Devant : 1^{re} qualité, 4 à 4 fr. 25 ; 2^e qual., 3 à 3 fr. 50 ; 3^e qual., 2 à 3 fr. — Derrière : 1^{re} qual., 4 à 5 fr. ; 2^e qual., 3 à 4 fr. ; 3^e qual., 2 à 3 fr.

MOUTONS : 299. — 1^{re} qualité, 7 fr. à 8 fr. ; 2^e qual., 5,50 à 6,50 ; 3^e qual., 4,50 à 5,50.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF : Plus bas, 2 fr. ; plus haut, 5 fr. ; moyen, 3,50.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,25 ; plus haut, 6,25 ; prix moyen, 4,75.

MOUTONS : Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,25.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix... 600 à 650
Muscadet 2^e choix... 550 à 600
Gros-Plant 1^{er} choix... 300 à 350
Gros-Plant 2^e choix... 250 à 300
Noah (suivant le degré)... 100 à 125

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée... 215
Paille de blé pressée... 210
Paille avoine bottée... 185
Paille avoine pressée... 185

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 115 »
Issues de riz... 90 »
Remoulage de fèves... 78 »
Mais pour volailles... 90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay... 105 »
« LE TITAN »... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins... 87 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay... 105 »
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)

Sorgo... 90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Farine de Manioc... 98 »
Les 100 kilos, départ Ste-Pazanne.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé... 115 »
Grande Pondeuse... 130 »
Farine de viande... 180 »
Farine d'os alimentaire... 87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviens « Sucraff » N° 1... 75 »
« Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs... 109 »

pour porcelets et truies... 160 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS - VACHES ET VEAUX

Optima Lait... 112 »

Optima pour engraissement des bœufs... 120 »

Optima, farine lactée pour veaux, par sacs de 5 k^g. 15 50

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses... 130 »
Proviens « LAPOX » pour Lapins... 120 »
Farine de Poisson supérieure 210 »
Viande extra... 185 »
Coquilles huîtres... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments délassés

Mélasse Say, 80 % mélasse... 86 »
Non mélassée Say, 50 %... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Ardes.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

COOPERATIVE

SANS CHANGEMENT

Voir notre dernier Bulletin

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Beur. — Le demi-kilo : 1^{re} caté, 8 à 12 fr. ; 2^e caté, 5 fr. à 4,50 ; 3^e caté, 2,50 à 3 fr.

Veau. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 6,50 à 10 fr. ; 2^e caté, 6,50 à 7 fr. ; 3^e caté, 5,50 à 5,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} caté, 9 fr. ; 2^e caté, 7,50 à 8 fr. ; 3^e caté, 4,50 à 5.

Porc. — Le demi-kilo : 6,50 à 8 fr.

Beurre. — La douzaine, 9 à 9,50.

Lapins. — Le 1/2 kil, 6,50.

Poulets. — Le 1/2 kil, 7 à 7,50.

ANGENIS

Poulets gros, la couple, 28 à 30 ; moyens, 25 à 28 ; petits, 20 à 24 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce, 12 à 20 ; canards, la douzaine, 8,50 à 9 ; beurre, le 1/2 kilo, 5 à 6 ; veaux, le kilo, 4,50 à 5,50 ; porcs, 5,10 à 5,25 ; porcs de lait, l'unité, 50 à 60.

CANDE

Blé, 138 à 140 ; seigle, 110 à 120 ; sarrasin, 80 à 85 ; avoine, 100 à 105 ; orge, 75 à 80 ; foin, 55 à 60 ; paille, 1.000 kilos, 230 à 250 ; foin, 1.000 kilos, 250 à 300 ; beurre, le 1/2 kilo, 4,25 à 4,50 ; œufs, la douzaine, 7 à 7,50 ; poulets, la couple, 28 à 30 ; canards, 26 à 24 ; lapins, la pièce, 10 à 12 ; lapins de garenne, la pièce, 6,50 à 7 ; perdrix, 10 fr. ; pigeons, 9 à 10, la couple. Pommes de terre, 100 kilos, 45 à 50. Porcs gras, amenés 40, le kilo, 4,75 à 5,25 ; porcs maigres, amenés 110, le kilo 4,50 à 5 fr. ; porcelins, amenés 300, de 80 à 100, prix de bœufs, amenés 50 ; veaux, amenés 20.

SAINT-PAZANNE

Poulets gros, la couple, 50-60 ; moyens 40-50 ; petits 30-40 ; pigeons 9-11 ; lapins, la pièce, 10-22 ; œufs, la douzaine, 3,50-10 ; beurre, le demi-kilo, 5-6.

CHATEAUBRIANT

Farine, 220 à 225 ; blé, 138 à 140 ; blé noir, 80 à 85 ; avoine, 100 ; orge, 70 ; foin, 70 à 80 ; paille, 250 (des 500 kilos).

Cidre, la barrique, 125 à 130 fr., droits en sus ; pommes à cidre, 150 à 160 fr. les 500 kilos.

Beurre en gros, 9 fr. ; en détail, 10 à 11 fr. le kilo ; œufs, 8 à 8,50 la douzaine.

Vieilles poules, 25 à 30 ; gros poulets, 30 à 35 ; moyens, 25 à 30 ; petits, 18 à 22 ; canards, 30 à 35 ; pintades, 38 à 40 ; pigeons, 10 à 11 ; oies, 55 à 60 la couple ; lapins, 12 à 15 l'un ; petits pour élever, 5 à 6 pièce ; lièvres, 24 à 25 ; levrauts, 15 à 20 ; lapins de garenne, 7 à 8 ; perdrix, 7 à 8 ; pigeons ramiers, 5 à 6.

Animaux de Boucherie. — Bœufs et taureaux première qualité, 3 à 4 fr. ; vaches, 2,50 à 3,25 ; veaux, 4,50 à 4,80 ; moutons, 4,50 à 5 (le kilo vif sur pied).

Fourrages. — Vente assez mauvaise sur tous les animaux, avec forte baisse.

Bœufs de travail de deux dents, de 3.000 à 3.500 la paire ; ceux de 4 et 6 dents, de 5.000 à 5.500 ; bovins non amoncelés, 2.000 à 2.500 l'un ; génisses pleines de 2.400 à 2.600 ; les autres de 2.000 à 2.300. Bonnes grosses vaches amoncelées ou en lait, 2.500 à 3.000 ; celles n'ayant ni veau, ni lait, de 1.000 à 2.000 ; les bretonnes en lait ou avancées de veau, de 1.800 à 2.200 ; les autres bretonnes âgées, de 1.200 à 1.500 fr.

Baisse sensible sur les porcs : gros, 4,70 à 4,80 le kilo ; cochons, 3 à 3,50 ; porcs maigres, 1,50 à 2,50 la pièce ; porcs de lait, 50 à 80 fr. l'un.

Poulains de l'année : 1.500 à 1.800 ; poulains dressés ayant du membre, aux environs de 2.000 fr. ; poulains inférieurs, de 800 à 1.200 ; poulains de boucherie, de 400 à 600 fr. ; pouliches de 18 mois, c'est-à-dire nées en 1930, de 2.400 à 2.600 fr. ; bons chevaux de travail, de 3 à 5 ans, de 3 à 4.000 fr. ; chevaux de boucherie, de 700 à 1.000 fr., suivant poids et qualité.

MACHECOUL

Beufs gras, première qualité, 3,50 ; deuxième, 2,75 ; troisième, de 2 à 2,50 ; vaches grasses, de 2,50 à 3,50. Bœufs de travail, 4.000 à 7.000 la paire ; vaches bœufs, taureaux, de 400 à 1.300 ; vaches pleines ou en lait, première qualité, 3.200 ; deuxième, 2.500 ; troisième, de 1.200 à 1.700. Vente mauvaise avec baisse sensible.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

HIVER 1931-1932

Relation rapide d'après-midi en fin de semaine

PARIS-LA BAULE

Paris-Quai d'Orsay, départ 17 h.

La Baule (Casino), arrivée 0 h. 30.

Train rapide 1^{er} et 2^e classes Paris-Saint-Nazaire

(Wagon-Restaurant Paris-Saint-Pierre-des-Corps)

Autocar Saint-Nazaire-La Baule

Prix du transport par place, 10 francs.

Ce service fonctionne les samedis et veilles de fêtes du 3 octobre 1931 au 26 juin 1932 inclus (sauf les veilles des Jundis de Pâques et de Pentecôte).

Il dessert, sur demande adressée au conducteur, Saint-Marc, Saint-Marguerite et Pornichet.

Les voyageurs porteurs de billets de chemins de fer ne paient que la différence entre ce prix de 10 francs et ce qu'ils ont payé pour le transport par fer sur le même parcours. Les bagages et chiens accompagnés paient un tarif spécial.

Les grandes gares du réseau d'Orléans délivrent des billets directs spéciaux pour ce service.

Chemin de Fer d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans et du P.-L.-M.

TRAINS SPECIAUX ET TRAINS DE PELERINAGE

Désirez-vous, pour assurer le déplacement d'une Société, d'un groupement important ou pour toute autre cause, disposer d'un train spécial ? Il vous suffit d'en faire la demande.

Le train est mis en marche au départ de la gare que vous indiquez, pour le parcours et par l'itinéraire de votre choix.

Votre demande doit, toutefois, être faite 30 jours à l'avance s'il s'agit d'un train de pèlerinage.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, adressez-vous aux bureaux de renseignements, bureaux de ville des Grands Réseaux de Chemins de fer français, aux Agences de voyages, etc...

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Pour vos plants de pommes de terre de Bretagne EARLY, ROSA, PLOUËC, SAUCISSE, FIN DE SIÈCLE, BEAUVAIN, RONDE JAUNE, CHARDONNE INDUSTRIE, GEANTES, etc... variétés hollandaises sélection officielle, adr ssez-vous à l'UNION DES PRODUCTEURS BRETONS à PLOUËC (Côtes-du-Nord)

Le prototype de la Voiture économique

LA 201 Peugeot

Impôts 6 C. V.

celle dont le prix de revient au kilomètre est

LE MOINS ÉLEVÉ

La 201

est livrée carrossée à partir de

16.500 fr.

Société Nantaise

des Automobiles Peugeot

5, Quai Ile-Gloriette - NANTES

Cultivateurs

employez en COUVERTURE

sur vos céréales

pour vos RACINES FOURRAGERES

pour vos POMMES DE TERRE

Les Engrais

NOVO

à base de :

Nitrate de Potasse

Urée

Phosphate d'Ammoniaque

Phosphate d'Urée

Ils ne décalcifient pas les terres

Ils ont une action

continue et progressive

RELIGIEUX

donne secret pour guérir l'ulcère et l'hémorroides. Maison NERA, à Nantes

LA POUDRE CORROBORANTE

Adrien SASSIN, Produits vétérinaires ORLÉANS

est la Fée bienfaisante de la basse-cour

No donne pas d'odeur à la viande

Brochure gratuite franco

Fabrique de Meubles

A. FOURNIER-GUERIN

4, Place Duchesne-Anno - NANTES

MEUBLES, LITERIE, TENTURES

SIÈGES, TAPIS

Remise 5 % aux sociétaires

CIDRE

COLORE - BONIFIE

CONSERVE-CLARIFIÉ

MALADIES GUÉRIES

PAR LES PRODUITS GATE

EXIGEZ LA VRAIE MARQUE

TRA PHIN ET E. GAILLIERE - St-L.

Dépôts : Pharmacies Union, à Nozay ;

Prevost, à Heric ; Sicaud, à Fay-de-Bretagne ;

Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à St-Jeannin ;

Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le Roux, à Plessé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE NEGOCIATIONS

21, Rue Auber, PARIS (IX)

Fondée en 1873

PRÊTS sous toutes les formes possibles à Commerçants, Industriels, Agriculteurs propriétaires

Capital réuni et octroyé depuis 1927

43 millions

VENTES de Fonds de Commerce Emplois intéressés

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS

BANNIÈRES - INSIGNES

ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS

A. CHAPEAU

Fabricant

8, Rue Mathelin-Rodier NANTES

Remise de 10 % aux sociétaires

TRAITEMENT des VINS de NOAHS et d'HYBRIDES

Amélioration des Moûts

chez Marcel NORMAND

Tél. 115.86 - 2, Rue Guépin - 7, Chaussée Madeleine - Tél. 115.86

BOUCHONS - ARTICLES DE CAVES

Un sang pur

source de santé

Un sang pur est la source de la santé

Un sang pur est la source de la santé

Un sang pur est la source de la santé

Un sang pur est la source de la santé